

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Tubulure acéricole

Des points de dépôts temporaires s'ajoutent au point de dépôt permanent

Lac-Mégantic, le 20 septembre 2022 – En cette période propice à des travaux d'entretien dans les érablières, la MRC du Granit propose aux producteurs et productrices acéricoles des points de dépôt temporaires pour leur tubulure usagée.

En effet, en plus du point de dépôt permanent accessible toute l'année à Frontenac chez AIM Recyclage, les acériculteurs pourront se rendre les 26 et 27 septembre au Garage municipal de Saint-Sébastien au 410, rue Principale pour y déposer leur tubulure. Les 12 et 13 octobre, le point de dépôt temporaire se déplace au Garage municipal de Saint-Augustin-de-Woburn au 200, rue Socquet. Dans les deux cas, le service est accessible de 8 h à 16 h pour tous les propriétaires d'érablières de la MRC du Granit. L'utilisation du point de dépôt est gratuite et seulement autorisée si tous les métaux sont retirés et si les tuyaux maîtres et les tubes de dimension 5/16 sont séparés.

Depuis maintenant un an, grâce à un partenariat avec Agri-Récup, le Syndical local de l'UPA du Granit et Frontenac ainsi que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les producteurs et les productrices acéricoles de la MRC du Granit ont pu revaloriser près de 50 tonnes de plastiques acéricoles par l'entremise d'Environek.

– 30 –

Source :

Véronique Lachance
Agente aux communications
MRC du Granit

☎ 819 583-0181, poste 117

✉ vlachance@mrcgranit.qc.ca

Information :

Sophie Bourassa
Responsable de l'évaluation et de l'environnement